



Place au vélo à St-Maur

Président : V. SADOT

21 av de Lattre de Tassigny

94100 St-Maur

Web : <http://mdb94.org/>

Demande d'aménagement N°009

Catégorie : Noir - **Orange** - Jaune

Date de la demande du cycliste : 20-02-2010

Demande envoyée à : Mairie de St-Maur

Date de soumission : 29 - 03 -2010

Date de réponse :

Date de réalisation :

Demande d'aménagement cyclable

Commune : St-Maur

Lieu : Chemin Latéral de Saint Maur. Angle Rue Bourdignon

Problème ou Proposition : le Chemin Latéral est coupé en 2 par la rue Bourdignon, qui connaît des vitesses importantes (les automobilistes accélérant, le feu vert au loin ou le feu devenant orange), une réinsertion difficile dans la circulation pour les vélos du à un caniveau inapproprié, et une absence de jalonnement cyclable

Proposition Place au Vélo à St-Maur

1°) **Remplacer le caniveau par un passage piéton surélevé et un trottoir** traversant pour mettre un passage piéton à la hauteur du Chemin latéral et apaiser la vitesse.

2°) **Créer un jalonnement cyclable** pour indiquer la Gare St-Maur Créteil à une extrémité, la Clinique Metivet d'autre part



L'existant, vitesses excessives et absence de balisage

Un plateau surélevé Place Diderot à St-Maur. Les véhicules motorisés sont contraints de lever le pied, et incités à respecter la priorité des piétons sur le passage piéton. La vitesse est réduite localement à 30 km/h, la cohabitation est alors possible. Le risque d'accident et sa gravité sont statistiquement diminués pour les tous les usagers, piétons, cyclistes et usagers motorisés



D'autres photos de ce passage piéton surélevé Place Diderot, Angle de la Rue Dussault
, et début de l'Avenue Diderot

